Stage [Technique]

CONNAITRE LA NORME DTU39 TRAVAUX DE MIROITERIE, VITRERIE

OBJECTIFS

Apprendre et maîtriser le DTU 39 et savoir concevoir ou prescrire des travaux de miroiterie conformément au DTU 39.

DEROULE

Cahier des clauses techniques
- Système d'étanchéité des feuillures
- Supports de vitrages
- Calage des vitrages
- Transport, Stockage, Manutention
- Mise en œuvre
- Terminologie

Cahier des clauses spéciales
- Définitions des charges dues à l'entrepreneur du lot miroiterie
- Règlement des contestations en cas d'insuffisances de données essentielles

Critères Généraux de Choix des Matériaux
- Verres de base, vitrages isolants, vitrages feuilletés
- Garniture d'étanchéité
- Parcloses
- Normes et Marquage CE

Mémento de sécurité
- Sécurité vis-à-vis des risques de heurts, de chutes de morceaux de verre, de chutes de personnes dans le vide
- Sécurité vis-à-vis des agressions (vandalisme, effraction, tirs d'armes à feu, explosion)
- Sécurité vis-à-vis des événements naturels exceptionnels (avalanches, séismes, cyclones)
- Dispositions relatives à certains types d'ouvrages vis-à-vis de la sécurité des occupants (locaux scolaires, sportifs, établissements publics)

Mémento calcul des contraintes thermiques
- Évaluation et prévention des risques de casse d'origine thermique

Mémento calculs
- Calcul des épaisseurs de vitrage, vérification en déformation
- Logiciel de la FFPV

Moyens pédagogiques / ressources
- Support de cours, calculatrice.
- Exemples pour calculs et fiches sécurité.
- Visuels sous forme de dipos, vidéoprojecteur.

Modalités de suivi
- Feuille d'émargement
- Évaluations et contrôle des connaissances : (QCM, questions/réponses) à chaud et à froid
- Attestations de stage

> Adaptation au poste de travail
>Développement de l'emploi
> Maintien dans l'emploi
> Développement des compétences

Public concerné
Techniciens, chargés d'affaires, commis, technicos-commerciaux, prescripteurs…

Prérequis
Connaissance des produits verriers.

Diagnostic et étude de votre besoin
Nous contacter avant l'inscription

Formateur
Olivier Douard



Durée
2 jours (16h)

Lieu / accès
Voir calendrier annuel
Accueil et accès handicapés : nous contacter

Tarifs par stagiaire
(déjeuners inclus)
Adhérents / partenaires
840 €ht

Non adhérents
1 200 €ht

Intra-entreprise : nous consulter

Prise en charge
Contactez votre opca pour toute étude de prise en charge financière, pièces à fournir : programme ci-joint et convention de formation

FFPV
conseil et formation

Stage DTU 39

☐ 16 et 17 janvier 2019 / Caen
☐ 6 et 7 février 2019 / marseille ou Avignon
☐ 13 et 14 mars / Paris
☐ 10 et 11 avril / Lyon

☐ Intéressé par une autre date ou une autre région/ville : ……

ENTREPRISE :	
Adresse :……	
Code postal : …… Ville : ……	
Personne chargée du dossier :	
N° SIRET :	Code APE :
Téléphone :	Fax :
Mail :	Portable stagiaire :
Prénom - Nom et fonction des participants :	
1……	2……
3……	4……

ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Toute annulation, moins de 10 jours ouvrables avant le début du stage, ne donnera lieu à aucun remboursement. Nous ne retiendrons aucune somme pour frais administratifs. Cette somme sera à valoir, dans un délai limite de 6 mois, sur une session du même stage. ***Voir conditions générales en pied de page.***

Fait à ***le***

Signature du responsable de formation, RH ou chef d'entreprise et cachet de l'entreprise

Adresse de facturation (entreprise ou opca ?):
……
(vous pouvez également nous transmettre par mail la copie de la demande de subrogation ou l'accord reçu par votre OPCA)

Tarifs : ***Tarif par salarié*** *– déjeuner inclus*

☐ 2 jours 840 € HT soit 1008 TTC pour les sociétés adhérentes et partenaires
☐ 2 jours 1200 € HT soit 1440 TTC pour les sociétés non adhérentes

Rappel Envoyer à votre OPCA votre demande de prise en charge AVANT le début du stage.
Joindre un chèque à l'ordre de **FFPV Conseil et formation** **de 50 % pour confirmer l'inscription.**

Conditions Générales

Au moment de votre inscription, contactez votre OPCA Organisme Collecteur du fond de Formation continue pour la prise en charge du stage.
Conditions d'ouverture : Nombre de participants : 6 minimum, trois semaines avant la date du stage. Douze maximum. L'organisme se réserve le droit de reporter une formation, si le nombre d'inscrits, **trois semaines** avant la date prévue du stage, est inférieur à 6. **Dispositions financières :** L'organisme de formation, en contrepartie des sommes reçues, s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre des présentes conditions, ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité de ces actions.
Modalités de règlement : Un chèque d'arrhes de 50 % du montant global TTC de la formation avec le bulletin d'inscription. Soit :
- **Société adhérente/partenaire à la FFPV 840,00 € HT soit 1008 € TTC par personne et par jour – Arrhes 50% TTC**
- **Non-adhérente 1200,00 € HT soit 1440 € TTC par personne et par jour – Arrhes 50% TTC**

Conditions d'annulation : Le solde dû, soit les 50 % restant, sera facturé dès la fin du stage. En cas d'annulation moins de **dix jours** avant le déroulement du stage, les arrhes ne seront pas restitués, l'entreprise aura la possibilité de s'inscrire au stage suivant. L'organisme se réserve le droit de reporter une formation, si le nombre d'inscrits, **trois semaines** avant la date prévue du stage, est inférieur à **six**.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 5757275

FFPV CONSEIL ET FORMATION
10 rue du Débarcadère 75852 Paris cedex 17 Tél. 01 40 55 13 55 Fax 01 40 55 13 56 info@ffpv.org www.ffpv.org
Siret 840 021 307 00011